



## **PUBLIC**

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 28 janvier 2014 à 10 h 40 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Andrée Loyer, greffier adjoint et Sylvie Lirette, assistant-greffier ainsi que Roger Archambault, Luc Bard, Jean Boileau, André Bonneau, Louis Cabral, Laurence Gillot, Marc Gohier, Steve Guénard, Melvin Jomphe, Michel Larocque, François Léveillée, Marc Phaneuf, Gilles Sabourin, Patrick Robert-Meunier, Jacques Tremblay et André Turgeon, .

**CP20140128-P1**

### **AJOUT : DOSSIER DES GICLEURS AUTOMATIQUES**

**10 h 40** – Ce sujet est ajouté à l'ordre du jour du comité plénier suite à la tragédie survenue à l'Isle-Verte. Messieurs André Bonneau et Edouard La Rocque font une présentation détaillant les aspects suivants :

- Historique;
- Réglementation;
- Situation à Gatineau;
- Coûts;
- Réglementations diverses.

Une période de questions et commentaires suit cette présentation.

**CP20140128-P2**

### **PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE – MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN**

**10 h 55** – Monsieur Marc Gohier est accompagné de madame Carole Poirier et monsieur André Turgeon pour présenter l'entente intermunicipale de services relative à l'alimentation en eau potable entre la municipalité de L'Ange-Gardien et la Ville de Gatineau.

Le plan de la présentation se détaille comme suit :

- Mise en contexte;
- Position de L'Ange-Gardien;
- Entente intermunicipale – Principes et contenus;
- Tarification (CP-ENV-2013-002);
- Volet commercial;
- Recommandations.

### **RECOMMANDATIONS**

**CP-CSBMA-2014-001**

Approuver l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Municipalité de L'Ange-Gardien relative à l'alimentation en eau potable.

**CP-CSBMA-2014-002**

Autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer ladite entente.

Les recommandations sont acceptées à l'unanimité par les membres du comité plénier. Par conséquent, le projet de résolution numéro 20030 sera déposé au comité exécutif spécial du 18 février 2014 pour recommandation et adoption au conseil municipal du 18 février 2014 .

**CP20140128-P3****PLAN D'ACTION 2013-2015 DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE –  
AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SOUTIEN  
FINANCIER AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES  
COMMUNICATIONS DU QUÉBEC – 770 000 \$**

**11 h 25** - Monsieur Louis Cabral, accompagné de monsieur Jacques Briand, présente la Politique du patrimoine, soutien financier du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

La présentation détaille les items suivants :

- Historique du dossier;
- Un patrimoine aux multiples facettes;
- La politique : un cadre de référence;
- Les objectifs de la politique;
- L'énoncé de la politique;
- Les rôles et responsabilités;
- Les principes directeurs;
- Les axes d'intervention;
- Soutien financier du ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- Recommandations.

**RECOMMANDATIONS****CP-ART-2014-04**

Approuver le nouveau plan d'action 2013-2015 de la Politique du patrimoine de la Ville de Gatineau totalisant 2 315 500 \$ à la suite des ententes avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

**CP-ART-2014-05**

Autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à déposer une demande de soutien financier de 770 000 \$ au ministère de la Culture et des Communications du Québec pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action 2013-2015 de la Politique du patrimoine (470 000 \$) et reconduire le programme d'aide financière à la mise en valeur du patrimoine bâti sur le territoire de Gatineau (300 000 \$).

**CP-ART-2014-06**

Autoriser le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres à agir comme représentant de la Ville pour la signature de la demande de soutien financier au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

**CP-ART-2014-07**

Autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les protocoles d'entente entre la Ville de Gatineau et le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour soutenir la réalisation du plan d'action 2013-2015 de la Politique du patrimoine et reconduire le programme d'aide financière à la mise en valeur du patrimoine bâti sur le territoire de Gatineau.

**CP-ART-2014-08**

Autoriser le trésorier à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres toutes les subventions reçues dans le cadre des ententes.

Les recommandations sont acceptées à l'unanimité. Par conséquent, le projet de résolution numéro 19968 sera déposé au comité exécutif spécial du 18 février 2014 pour recommandation et adoption au conseil municipal du 18 février 2014.

**Le comité plénier public est suspendu à 12 h 20.**

**Reprise du comité plénier public à 13 h 20.**

**CP20140128-P4****BUDGET DE RECHERCHE**

**13 h 20** - Monsieur Michel Tremblay et M<sup>c</sup> Andrée Loyer présentent le remboursement des dépenses de recherche et de soutien.

La présentation est détaillée comme suit :

- Situation actuelle;
- Schéma du fonctionnement actuel pour les dépenses de recherche et de soutien;
- Bref historique à l'origine des changements;
- Dispositions de la Loi sur les cités et villes;
- Tableau de la répartition des dépenses;
- Comparaison des enveloppes budgétaires par conseiller;
- Mécanisme de remboursement des dépenses effectuées;
- Schéma du fonctionnement à mettre en place pour les dépenses de recherche et de soutien;
- Règles applicables aux partis politiques;
- Décisions à prendre par le conseil municipal;
- Modification des politiques en vigueur suite aux décisions.

**Décisions à prendre par le conseil municipal****a) Transferts de fonds à partir des enveloppes de subvention discrétionnaire et d'aménagement de quartier vers l'enveloppe dépenses de recherche et de soutien :**

Les membres du conseil décident de maintenir le statu quo, soit de permettre les transferts de fonds à partir des enveloppes pour les subventions discrétionnaires et l'aménagement de quartier vers l'enveloppe budgétaire pour les dépenses de recherche et de soutien.

**b) Sommes non utilisées pour les dépenses de recherche et de soutien sont reportées ou non à la fin de l'année :**

Les membres du conseil décident que les sommes non utilisées pour les dépenses de recherche et de soutien sont reportées à la fin de l'année.

**Sont-elles reportées l'année où une élection a lieu? :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lauzon  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean Lessard

Que les sommes non utilisées pour les dépenses de recherche et de soutien soient reportées, même une année où une élection a lieu.

Le président fait un tour de table sur la proposition :

**POUR**

M<sup>me</sup> Josée Lacasse  
 M. Mike Duggan  
 M. Richard M. Bégin  
 M. Maxime Tremblay  
 M. Jocelyn Blondin  
 M<sup>me</sup> Mireille Apollon  
 M<sup>me</sup> Louise Boudrias  
 M. Denis Tassé  
 M<sup>me</sup> Myriam Nadeau  
 M. Gilles Carpentier  
 M<sup>me</sup> Sylvie Goneau  
 M. Stéphane Lauzon  
 M. Jean Lessard  
 M. Martin Lajeunesse  
 M. Daniel Champagne  
 M. Maxime Pedneaud-Jobin

**CONTRE**

M<sup>me</sup> Denise Laferrière  
 M. Cédric Tessier  
 M. Marc Carrière

La proposition est adoptée sur division.

- c) Les rapports de dépenses préparés par le Service des finances seront déposés au conseil municipal et publiés sur le site web de la Ville, 2 fois par année.**

Les membres du conseil acceptent cette proposition.

- d) Cette proposition est ajoutée par les membres du conseil : Ne pas permettre la location de salle dans les édifices municipaux, sauf la salle Vidéotron à la Maison du citoyen, pour des activités de nature artisanale :**

Le président fait un tour de table sur cette proposition :

**POUR**

M<sup>me</sup> Josée Lacasse  
 M. Richard M. Bégin  
 M. Maxime Tremblay  
 M. Jocelyn Blondin  
 M<sup>me</sup> Mireille Apollon  
 M<sup>me</sup> Louise Boudrias  
 M<sup>me</sup> Denise Laferrière  
 M. Denis Tassé  
 M. Daniel Champagne  
 M<sup>me</sup> Sylvie Goneau  
 M. Jean Lessard  
 M. Marc Carrière  
 M. Martin Lajeunesse

**CONTRE**

M. Mike Duggan  
 M. Cédric Tessier  
 M. Gilles Carpentier  
 M. Stéphane Lauzon

La proposition est adoptée sur division. Cette décision sera ajoutée dans la politique.

Monsieur le maire mentionne que le président du conseil, monsieur Daniel Champagne, sera la personne à laquelle les conseillers pourront se référer pour toutes questions concernant la politique des dépenses de recherche et de soutien.

Suite aux décisions prises, les politiques en vigueur actuellement seront révisées et déposées au conseil municipal du 18 février 2014 pour adoption.

**Fin du comité plénier public à 16h15.**